

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Organisme Gestionnaire : CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES-DU-RHONE
BP 452 - 215, Chemin de Gibbes 13312 MARSEILLE cedex 14 Tél. : 91. (04). 05. 54. 77.

BUREAU LOGEMENT - HABITAT - F.S.L.
C.R.N.E.M

1154

Monsieur CARRIERE
Chargé de Mission auprès du Préfet
Observatoire Social Départemental
19, Rue Borde
13008 MARSEILLE

Marseille, le 17 mars 1997

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Comité Départemental de Gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement qui aura lieu :

LE MERCREDI 02 AVRIL 1997 A 15 h 00

Salle des Séances Pleinières - 2ème Etage.
PREFECTURE DES BOUCHES DU RHONE
Boulevard Paul Peytral
13282 MARSEILLE CEDEX 20

celle-ci se déroulera selon l'ordre du jour joint en annexe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**P/LE COMITE DEPARTEMENTAL DE GESTION
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
ORGANISME GESTIONNAIRE
LE DIRECTEUR ADJOINT**



D. COULON

**ORDRE DU JOUR DU
COMITE DEPARTEMENTAL DU 02 AVRIL 1997**

1. / Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Départemental de Gestion du 26-11-96.
/ Rapporteur Mr MULLER.
2. / Etat de situation du FSL au 31-12-96. Rapporteur Mme GRAZINI.
3. / Activité des Comités Locaux d'Attribution - Année 1996.
/ Rapporteur Mme GRAZINI.
4. / Budget Prévisionnel 1997 et fonctionnement du 1er trimestre 1997.
/ Rapporteur Mme GRAZINI.
5. / Placement du Fonds. Rapporteur Mme GRAZINI.
6. / Positionnement sur les créances FSL non remboursées par les ménages.
Rapporteur Mme GRAZINI.
7. / Financement des mesures d'Accompagnement Social. Année 1997
Rapporteur Mr JEANJEAN.
8. / Point d'étape sur la réflexion engagée par la cellule technique sur l'accompagnement social en lien avec le Cabinet DUBOUCHET.
/ Rapporteur Mme MARTELLA.
9. / Convention FSL/ASSEDIC - Bilan et perspectives.
Rapporteur Mr MULLER
10. / Convention gestion des Secrétariats des Commissions d'Arrondissement PACT-ARIM. Rapporteur Mme MARTELLA, Mr MULLER.
11. / Projet OPAC-SUD, logements vacants accueil des familles démunies.
Rapporteur Mme HOBALLAH.
12. / Positionnement sur deux cas particuliers concernant des mises en jeu de garanties des loyers. Rapporteur Mme ROUSIERE.
13. / Appel à l'encontre de la décision du Comité Local d'Attribution de Marseille.
Rapporteur Mme ROUSIERE
14. / Projet de convention relative au FSL et ses annexes.
Rapporteur Mr CARRIERE.
15. Divers.



**COMITE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT
SEANCE DU 2 AVRIL 1997**

OBJET : Convention relative au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le comité départemental de gestion du fonds de Solidarité pour le Logement dans sa séance du 26 novembre 1996 a mandaté la cellule technique de suivi et d'animation :

- * pour remettre à plat l'ensemble des textes régissant l'utilisation du Fonds de Solidarité pour le Logement dans le département des Bouches-du-Rhône

- * préparer les conventions y afférentes

- * rédiger un nouveau règlement intérieur du fonds de Solidarité pour le Logement .

Les travaux réalisés, conduisent à présenter devant le comité départemental de gestion du F.S.L :

- * le projet de convention relative au F.S.L (7ème version, datée du 28 février 1997)

- * d'indiquer que le projet de règlement intérieur du F.S.L sera examiné en cellule technique le 8 avril 1997

- * de souligner que la convention avec l'organisme gestionnaire du Fonds de Solidarité ne pourra être établie qu'après validation de la convention du F.S.L et l'estimation des coûts et moyens en fonctionnement.

La convention relative au F.S.L est un engagement de portée générale qui doit pouvoir être légitimé par la signature de tous les partenaires.

Le règlement intérieur du F.S.L est un outil de référence pour la mise en œuvre au plan local des différentes dispositions du F.S.L et notamment les actes de procédure, et le mode d'emploi pour traiter les dossiers.

Des contrats d'objectifs et d'engagements avec les partenaires sont proposés pour identifier les droits et obligations de chacun, sur les plans financier, juridique et social.

Le projet de convention relative au F.S.L représente la synthèse des travaux des services de l'ETAT et du groupe mixte ETAT/Conseil Général, élargi dans un deuxième temps aux membres de la cellule technique de suivi et d'animation du F.S.L .

Différents points de cette convention relative au F.S.L méritent cependant d'être soulignés :

- * la déconcentration du F.S.L
- * la déconcentration de l'observation des besoins d'intervention
- * la déconcentration des mesures d'accompagnement social
- * l'organisation du dispositif en considération des découpages des CLI
- * le financement de la gestion du F.S.L
- * l'articulation des systèmes de garanties
- * l'organisation des instances du F.S.L.

Un certain nombre de ces points, lesquels objets de notes en bas de page requièrent soit un arbitrage politique soit des négociations avec les partenaires concernés.

CONVENTION RELATIVE AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

PROJET

Ce projet fait suite aux réunions du, 5 septembre, 26 septembre, 23 octobre, 7 et 25 novembre, 9 décembre, 19 décembre 1996, 13 janvier 1997 du groupe de travail formé de représentants de services de l'Etat et du Conseil Général.

Il tient compte des observations et des suggestions émises par les membres de ce groupe de travail ainsi que de membres des Comités Locaux d'Attribution des Aides du Fonds de Solidarité pour le Logement et de l'Observatoire Social Départemental.

Puis, les différentes versions du projet ont été successivement diffusées et examinées par la Cellule Technique de Suivi et d'Animation du FSL le 27 janvier, le 11, 18 et 24 février 1997.

Monsieur Daniel Carrière a assuré la rédaction et la synthèse des propositions de ce projet de convention relative au Fonds de Solidarité pour le Logement.

La présente version de la convention est soumise au Préfet et au Président du Conseil Général pour les arbitrages nécessaires et comme base de négociation avec les partenaires.